

## AGENTS HOSPITALIERS

<p>Echelles incidiaries actuelles avec traitements actuels (au 1.4.70)</p>	<p>Situation — s'il y avait une application mécanique du reclassement de la Fonction Publique — à partir des échelles existantes, avec traitements actuels</p>	<p><i>Proposition de la C.G.T.</i> Reclassement GROUPE III au 1er Janvier 1970 avec traitements actuels</p>	<p><i>La CGT propose que ce reclassement soit appliqué rapidement :</i></p> <p>50 % au 1.1.70 50 % au 1.1.71</p>
<p><b>ECHELLE E.2.</b> Début 145 ..... 87.331 réel majoré Fin 166 ..... 99.639 réel majoré</p>	<p><b>GROUPE I</b> Début 152 ..... 91.430 réel majoré Fin 166 ..... 99.639 réel majoré</p>	<p><b>GROUPE III</b> Début 168 ..... 101.398 réel majoré Fin 218 ..... 130.131 réel majoré</p>	<p>ce qui permettrait d'obtenir, au 1er Janvier 1971, le total du Reclassement (prévu par le Gouvernement pour le 1.1.74)</p> <p>— c'est-à-dire, avec les traitements actuels, sans tenir compte des majorations de salaires prévues, et des 5 points réels du 1.10.70.</p>
<p><b>ECHELLE E.3.</b> Fin 180 ..... 107.857 réel majoré</p>	<p><b>25 % — GROUPE II</b> Fin 189 ..... 113.128 réel majoré</p>	<p><b>25 % — GROUPE IV</b> Fin 241 ..... 143.599 réel majoré</p>	<p>175 ..... 104.928 230 ..... 137.190</p> <p><b>25 % GROUPE IV</b> 250 ..... 148.890</p>

\* Les salaires indiqués comprennent les 13 HEURES SUPPLEMENTAIRES